

Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2013

Présents : Jean CRESPIN maire de Gençay en qualité de Président de séance.

Jean BERGER, François BOCK, Guy BOUCHET, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Annie FULIGNI, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX,

Absents excusés avec pouvoir : Jacques ELIAS (procuration transmise à Monique GUILLEMINAUD)
: Claude FERRON (procuration transmise à Guy BOUCHET)
: Arnaud LELONG (procuration transmise à Robert DENIS)
: Christelle PINEAU (procuration transmise à Dominique NEVEUX)

Absents excusés : Martine BIAIS, Jean Jacques CHEVRIER, Francis GUICHARD, Valérie HABERBUSCH,

1 – Approbation du compte rendu du conseil du 25 avril 2013 :

- Contestation de J.J CHEVRIER sur le libellé de l'article numéroté 5-7 et demande d'une nouvelle formulation du texte (remplacer «plainte contre la commune» par «saisie par voie de requête du Tribunal administratif de Poitiers»).
- Monsieur J.J CHEVRIER rappelle que sa requête ne porte en rien sur la commune mais concerne un litige l'opposant au Maire de Gençay et à la S.C.I. Les Parcs de Jullines.
- Le compte rendu du 25 avril sera donc modifié selon les termes exprimés par J.J CHEVRIER.

Les membres du conseil présents avec ou sans procuration ont approuvé le compte rendu.

2 - Réunions et manifestations prévues en juin 2013.

Agenda joint en annexe.

3 – Informations municipales :

Travaux en cours.

3. 1 - Gendarmerie :

Avancement des travaux selon planification.

Signature du nouveau bail à dater du 01 octobre 2013, le bail en cours prendra fin le 30 septembre 2013.

3. 2 - Assainissement et eau potable :

Rue Emilien FILLON : début des travaux pour une durée prévisible de 6 semaines

3. 3 - Voirie communale :

Prévision des travaux fin juin.

3. 4 - Foyer logement, cantine et dojo :

Réfection des terrasses mi-juin.

3. 5 - Piscine :

Installation d'une pompe à chaleur mi juin.

Ouverture de la piscine le 29 juin.

3. 6 - Cinéma, salle des fêtes, écoles, église :

Mise aux normes sécurité.

Personnel

3.7 – Personnel communal en charge de l'entretien des bâtiments et du périscolaire.

- 8 agents dont un à temps partiel représentent un volume annuel de 12856 heures travaillées.
- Les besoins actuels sont d'environ 10800 heures,
- Soit un excédent de **1436 heures**.

- 2 agents dont 1 à temps partiel partent en retraite à la fin de l'année 2013, soit 2621 heures.

- Le périscolaire à la rentrée 2013/2014 nécessitera l'intervention d'un agent pendant 864 heures.

- Le volume de travail au départ des 2 agents en retraite sera donc de 10880 + 864 = **11664 heures/an**, ce qui représente 7 emplois à plein temps (11249 h), l'écart à couvrir restera de **415 heures**, qui pourront être assurées par l'intervention des animatrices sportives en périscolaire (288 heures/an) et par l'animateur culturel (144 heures/an) soit 432 h pour un besoin de 415 h.

Les prestations de l'entretien des bâtiments communaux et du périscolaire seront donc en flux tendu, une optimisation des besoins (volume d'heures par lieu, polyvalence etc.), et une gestion organisationnelle rigoureuse des personnels seront indispensables pour assurer des services de qualité.

4 – Délibérations

4.1 – Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal ont voté à l'unanimité, les subventions selon le tableau proposé par le maire et qui à été validé par la commission des finances.

4.2 – Achat terrain, maison de santé.

- Pour la construction d'une maison de santé, achat d'un terrain d'environ 3000 m² environ situé ZA de Verneuil et propriété de la communauté de communes.
- Pré-étude de faisabilité : frais engagés par la commune
- Etablissement d'une convention entre les parties avec, entre autre, une clause notifiant que toutes les dépenses engagées par la commune seront intégralement prises en charge par l'autre partie, (ex étude de faisabilité)

Les membres présents du conseil municipal, après en avoir débattu valident le projet et chargent le maire de prendre les mesures qui s'imposent

4.3 – Vente Gendarmerie.

- L'ancienne gendarmerie sera libre au 30 septembre 2013.
- Les domaines ont évalué son prix de vente à 415K €.

Le conseil municipal par ses membres présents décident de la mise en vente de la gendarmerie selon la valeur immobilière estimée par les domaines et demandent au maire de prendre les dispositions nécessaires à sa mise en vente.

4.4 – Convention avec la société FRERRY.

- Modifier la convention en cours (art 13): le droit de place sera réactualisé désormais chaque année après délibération par les membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal présents suivent les recommandations du maire et le chargent de faire modifier la convention, puis de la faire signer par l'autre partie.

4.5- ISS Contrat de maintenance VMC bâtiments + logements de St Avold.

- Contrat en cours :
Etablissement d'un avenant pour le nettoyage et la désinfection d'installations de V.M.C. au sein de la cité de St Avold, en sus des différents bâtiments communaux pour un montant global et forfaitaire annuel de 765 € HT.

Après délibération, les membres du conseil donnent leur accord et pouvoir de signature au maire dudit avenant au contrat en cours avec l'entreprise ISS, tous les autres termes du contrat restent inchangés.

4.6- Avenant convention ménage S.D.I.S.

- Le S.D.I.S. à ce jour rembourse à la commune la totalité des salaires sur la base de 170% du SMIC et indemnités, comprenant les charges patronales correspondant à la durée de mise à disposition de personnel assurant le ménage et l'entretien des locaux du centre d'incendie et de secours.
- Les fournitures (produits d'entretien etc.) à ce jour sont fournies par le S.D.I.S.
- Amendement de la convention initiale relatif aux fournitures : la commune de Gençay assurera l'approvisionnement en produits d'entretien, ainsi que les autres fournitures notifiées sur l'avenant.

Le conseil municipal après concertation valident les termes de l'amendement demandent au maire de bien vouloir signer la nouvelle convention.

4.7- Convention présence verte.

- La commune pas concernée par cette convention (CCAS).

4.8 – Bourse au permis de conduire : demande Julie ROBICHON.

- Deux auto-écoles à Gençay, à ce jour une convention avec une seule d'entre-elle, doit être proposée une convention de même nature avec l'autre.
- Le montant global de la formation dispensée par l'auto-école est plafonné à 720 €.
- Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal (Charges à caractère général).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal répondent favorablement à la demande de Julie ROBICHON.

4.9- Convention club de foot + local de vie.

- Une convention doit être établie ; celle-ci fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.

4.10- Marché Voirie 2013.

- Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre
- Ouverture des plis le 28 mai 2013.
- Après analyse des offres, la commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise la moins disante : ARLAUD IRIBARREN de St Maurice la Clouère.
- Montant de l'offre : tranche ferme de 88777.42 € TTC et une tranche conditionnelle de 12831.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché pour les montants énoncés, ainsi que tous les documents qui seront nécessaires à la réalisation du projet.

4.11- Procès verbal de transfert des biens du budget communal au budget assainissement du SIVM.

- Le maire rappelle au conseil municipal que l'assainissement de la commune de Gençay a été transféré au S.I.V.M. Gençay-St Maurice.
- Afin de finaliser ce transfert, la loi fait obligation d'établir un procès verbal de transfert des biens du budget communal vers le budget d'assainissement du S.I.V.M.
- Le budget au 01/01/2013 de la commune a été intégralement transféré au budget du S.I.V.M. Gençay-St Maurice.

Les membres du conseil municipal valident l'opération du transfert des biens du budget.

4.12- Effacement dette Noëlle MULTEAU.

- Le juge de l'exécution vient de conférer force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour le dossier de Mme MULTEAU Noëlle.
- Cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles.
- Le montant de la dette s'élève à 126.21 €.

Le conseil municipal donne son accord et demande au maire de produire un mandat au compte 6542.

4.13- Augmentation des tarifs indexés (loyer, salle du Château d'eau, cimetière, location benne).

- Logements : évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) + 1,88 %.
- Cimetière : évolution de l'indice du coût de la construction + 0,06 %.

Loyers : + 1,88 %	Foyer logement	1 et 2 Rue des docteurs BAROT	Place des écoles	Rue St Avold
Tarifs : + 0,06 %	Salle du Château d'eau	Concessions cimetière	Colombarium	Location benne

Les membres du conseil municipal décident de faire appliquer sur les tarifs en vigueur, les nouvelles valeurs indicielles (Indice de référence des loyers et celui de la construction) à compter du 01 juillet 2013. Les tarifs indexés sur l'indice de la construction sont maintenus.

4.14- Ecoles : mise aux normes du mur d'escalade.

- Réception de 3 propositions technico-commerciales : dépouillement en cours.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ouvre un budget d'un montant de 4800 € maximum pour la mise aux normes du mur d'escalade.

5. DIVERS

5.1- Demande de Madame POTDEVIN.

- Demande d'un emplacement pour ouverture d'un commerce ambulant (sandwicherie et débit de boisson)

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de Madame POTDEVIN.

5.2- Demande AMF TELETHON.

- Madame GUIGNARD Sandra, coordinatrice départementale de la Vienne nous propose de mettre en place une réunion collective afin de convier nos associations sportives et culturelles, les élus et les écoles à participer.
- Cette réunion a pour but de présenter l'Association Française contre les Myopathies et pour objectif de nous conseiller et nous aider dans un projet que nous souhaiterions mettre en place avec nos associations à l'occasion du prochain TELETHON (6 et 7 décembre 2013).

La demande sera transmise aux associations sportives et culturelles pour information et action.

5.3- Rapport service de l'eau SIAEP de Gençay.

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable est consultable en mairie.
- Synthèse annuelle concernant les résultats du contrôle sanitaire réalisé sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées en 2012.

Gençay / La Prêle - Puy Rabier : Analyses Physico – Chimiques													
Points de surveillance	PH	Cond (µS)	Turb NFU	Dureté TH (°F)	Alu µg/l	FET µg/l	Se µg/l	Pb µg/l	NO3 mg/l	Fluor mg/l	D.Atra µg/l	Pest µg/l	CL2.L Mg/L
Valeurs moyennes sur 18 analyses	7,5	642	0,20	31,3	0.00	0.00	7,00	0,00	24,1	0,05	0,00	0,00	0,21
Valeurs maxi	Entre 6,5 et 9		2		200	200							
Valeurs limites							10	25	50	1,5	0,1	0,5	
Gençay/les Roches : Analyses Physico – Chimiques													
Points de surveillance	PH	Cond (µS)	Turb NFU	Dureté TH (°F)	Alu µg/l	FET µg/l	Se µg/l	Pb µg/l	NO3 mg/l	Fluor mg/l	D.Atra µg/l	Pest µg/l	CL2.L Mg/L
Valeurs moyennes sur 09 analyses	7,6	670	0,20	33,0		0.00		0,00	34,2	0,00			0,23
Valeurs maxi	6,5 - 9		2		200	200							
Valeurs limites							10	25	50	1,5	0,1	0,5	

Analyses Bactériologiques				
Points de surveillance : Gençay/La prêle-Puy Rabier	Colif. Totaux	Escher. Coli	Strept. Fécaux	Bact.conforme
Moyennes sur 9 analyses	0,00	0,00	0,00	1
Valeurs maximum	0,00			
Valeurs limites		0,00	0,00	
Points de surveillance : Gençay- Les Roches	Colif. Totaux	Escher. Coli	Strept. Fécaux	Bact.conforme
Moyennes sur 9 analyses	0,00	0,00	0,00	1
Valeurs maximum	0,00			
Valeurs limites		0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	

- **Commentaires sanitaires :**
 - Excellente qualité microbiologique de l'eau distribuée (100 %de conformité/limites de qualité).
 - Minéralisation importante, (bicarbonate calcique)
 - Bonne limpidité générale.
 - Dureté (TH en °F) importante.
 - Le titre alcalimétrique complet (TAC) est assez élevé.
 - PH légèrement alcalin.
 - Les concentrations en nitrates sont modérées, (valeur maxi enregistrée 36 mg/l sur les Roches).
 - Les teneurs en Fluor sont faibles (<0,5 mg/l).
 - Les recherches en plomb sur le réseau de distribution sont demeurées inférieures au seuil de détection des laboratoires d'analyses.
 - Absence d'Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques recherchés.
 - Les teneurs moyennes en Chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont légèrement trop élevées.
 - Les valeurs maximales en Chlore libre ont été légèrement trop élevées (entre 0,3 et 0,5 mg/l).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 15.

Prochain conseil municipal : jeudi 27 juin 2013 à 20h30.

B.Hippeau